



INSTRUCTIONS DE COURSE VOILE LEGERE 2017 - 2020

**La WARP Longue Distance
05 et 06 OCTOBRE 2019
Windsurf d'Armor Raid Côtes de Penthièvre
Centre Nautique d'Erquy
Grade 5A**

Préambule (Rappel des formalités d'inscription).

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017 - 2020, incluant l'annexe B,
- 1.2. Les règlements fédéraux,
- 1.3. En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra,
- 1.4. Le règlement de l'épreuve joint à la fiche d'inscription.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1. Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé au PC course sous le barnum.
- 2.2. Pour les windsurfs, conformément à la règle 90.2(d) mentionnée dans la règle B7.90, des instructions verbales peuvent être données sur l'eau et à terre.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 30 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le PC course sous le barnum.

4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 20 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.

4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant: 1 ou plusieurs courses

5.2. Le signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévu :

Le samedi : à 12H30,

Le dimanche : 10H00.

5.3. Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.4. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est : GUNSAILES rouge et blanc

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est affiché en Annexe « Zone de course ».

8. LES PARCOURS

Les parcours seront annoncés lors du briefing puis affichés (« Description des parcours »), en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9. MARQUES

9.1. Les marques de parcours sont les suivantes: Voiliers arborant un pavillon bleu FFV et/ou grosses bouées coniques orange.

9.2. Les marques de départ sont les suivantes : bouée frite jaune.

9.3. Les marques d'arrivée sont les suivantes : bouée frite rouge.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles seront affichés.

11. LE DEPART

11.1. La ligne de départ sera matérialisée par le mât du bateau comité arborant le pavillon orange à bâbord et le côté parcours de la bouée frite jaune à tribord.

11.2. La procédure de départ :

Le pavillon ORANGE sera envoyé sur le bateau comité au moins 5 minutes avant la procédure de départ.

La règle est sous pavillon noir non envoyé.

Afin d'attirer l'attention des concurrent, plusieurs signaux sonores seront émis.

H - 3 minutes : envoi du pavillon GUNSAILES + un signal sonore

H - 2 minutes : envoi du pavillon ROUGE + un signal sonore

H- 1 minute : affalé du ROUGE et envoi du JAUNE + un signal sonore

H - 30 secondes : affalé du JAUNE + un long signal sonore

TOP DEPART : envoi du VERT + un long sonore

4 minutes après le départ : affalé du VERT et du GUNSAILES.

11.3. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

12. L'ARRIVEE

12.1. La ligne d'arrivée sera matérialisée entre le mât du bateau comité arborant le pavillon orange et le bleu et le côté parcours de la bouée frite rouge.

13. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

14.1. Temps cible : 20 minutes.

Si aucun bateau n'a passé la première marque au bout de 15 minutes, la course pourra être annulée.

14.2. Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

15. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

15.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC Course sous le barnum.

Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévue.

15.2. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour.

15.3. Des avis seront affichés pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé au PC Course sous le barnum.

15.4. Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

15.5. Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau Ceci modifie la règle 60.1(a) :

- Départ : bateaux en attente,
- Règles de sécurité,
- Publicité,
- Bateaux accompagnateurs,
- Evacuation des détritrus.

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

15.6. Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a/ dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille,
- b/ pas plus de 15 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.

15.7. Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 15 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

16. CLASSEMENT

16.1. Le système de point à minima de l'annexe A des RCV s'applique.

16.2. Une seule course doit être validée pour constituer une série.

Le classement se fera sur l'ensemble des courses des 2 jours.

16.3 Courses retirées

- Quand moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses,
- Quand 4 à 6 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise,
- Quand 7 à 10 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

Nota : Si seulement 3 courses ont été courues sur les deux jours, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

17. REGLES DE SECURITE

17.1. La confirmation de l'inscription, fait office d'émargement « départ » le samedi. Le dimanche un émargement « départ » sera mis en place au PC Course sous le barnum.

17.2. Le samedi un émargement « retour » sera mis en place au PC course.

Le dimanche à l'arrivée les concurrents devront signer la feuille d'émargement « retour » au PC Course.

17.3. Un concurrent qui ne prend pas le départ ou qui abandonne une course doit le signaler au comité de course ou à un bateau de surveillance aussitôt que possible et dans tous les cas au PC course à terre et noté sur la feuille d'émargement « retour » du jour.

17.4. Les équipements individuels de flottabilité seront portés conformément à la RCV 40.

Le port de la combinaison est obligatoire pour tous.

Pour les concurrents mineurs, le gilet de sauvetage est obligatoire.

17.5. Equipement supplémentaire :

Les concurrents devront avoir sur eux un bout de remorquage d'une longueur de 5 mètres et capable de supporter le remorquage du flotteur.

17.6. Pour une infraction à une règle de sécurité le jury pourra, après instruction, appliquer une pénalité allant de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

18. EVACUATION DES DETRITUS

Les concurrents ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

19. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Arbitres désignés:

Président du Comité de Course: Frédéric COIFFARD

Comité course adjoint : Sébastien BRESSON

ANNEXE « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (Ceci modifie la règle 32).

Un bateau du comité se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 69.

ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS »

Annoncés lors du Briefing.

ANNEXE « ZONE DE COURSE »

La zone de navigation, affichée au tableau officiel.